

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2014 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 17 octobre 2014.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, le compte rendu de la séance du jeudi 2 octobre 2014.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>

**Délégation d'attributions à M. le Maire
Compte rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

Sont absents et excusés : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

Pouvoirs ont été donnés par : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations du 17 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

➔ Mise à disposition gratuite du boulodrome « Pierre de Coubertin » à Neuville-lès-Dieppe – Bénéficiaire : Association « Amicale des Boulistes Neuvillais » - Durée : 3 ans renouvelable 3 fois par période identique,

➔ Mise à disposition gratuite de la salle Maureen Nassima sur le front de Mer à Dieppe, sous le pont promenade – Bénéficiaire : Association « Les Fines Lames de Dieppe » - Durée : 3 ans renouvelable 3 fois par période identique,

➔ Collecte des consommables d'impression usagés – Titulaire : Société Conibi.

- Pour les marques adhérentes au consortium : gratuité de la prise en charge de la collecte et du traitement des consommables d'impression usagés,

- Pour les marques hors consortium, dès lors que leur proportion dépasse 5% des quantités totales collectées, les tarifs appliqués sont ceux portés au bordereau de prix.

Durée du marché : jusqu'au 31 décembre 2014 puis renouvelable tacitement au maximum 3 fois, par période de 12 mois.

➔ Assurances transport et séjour en cas de prêt, d'emprunt ou de restauration d'œuvres d'art du château-Musée de Dieppe – Titulaire : Société Gras Savoye – Montant de la prime d'assurance : 450 € TTC pour une dizaine d'expositions – Durée de la garantie : jusqu'au 31 décembre 2014,

➔ Assurance pour le déplacement d'une partie de la collection des œuvres d'art du Château-musée de Dieppe d'une salle à l'autre – Titulaire : Société Gras Savoye – Montant de la prime d'assurance : 1 209,79 € TTC - durée : jusqu'au 31 décembre 2014,

➔ Formation « Pratique du secrétariat de rédaction – niveau 1 », pour un agent de la Ville de Dieppe – Titulaire : Organisme CFPJ – Durée : 5 jours – Coût : 2 676 € TTC,

➔ Formation professionnelle « Compétences Psychosociales et Estime de soi », destinée aux professionnels de l'éducation, du social et de l'animation – Titulaire : IREPS de Haute-Normandie – Durée : 18 heures – Coût : 3 600 € nets,

➔ Formation professionnelle « Méthodologie de projet », destinée au réseau des partenaires du Réseau Local de Promotion de la Santé du Territoire de Santé de Dieppe - Titulaire : IREPS de Haute-Normandie – Durée : 18 heures – Coût : 3 600 € nets,

➔ Campagne de dératisation pour l'année 2014 – Titulaire : Société ISS Hygiène et Prévention – Coût : 3 745,50 € TTC,

- ➔ Cession de trois véhicules municipaux – Bénéficiaire : Société A.B. Auto pièces – Montant total de la cession : 400 € nets,

- ➔ Occupation temporaire du domaine public maritime sur la plage de Dieppe, pour l'opération « Lire à la Plage » - Période : du 1^{er} juillet 2014 au 31 août 2014 – Montant de la redevance annuelle : 39 €,

- ➔ Mise à disposition gratuite de la salle Charles Pieters sur le front de mer de Dieppe, sous le pont promenade – Bénéficiaire : Association « Ring Olympique Dieppois » - Durée : 3 ans renouvelable 3 fois par période identique,

- ➔ Mise à disposition gratuite d'un local sportif sur le front de mer de Dieppe, sous le pont promenade – Bénéficiaire : Association « Académie Kempo Fight 76 » - Durée : 3 ans renouvelable 3 fois par période identique,

- ➔ Mise à disposition gratuite d'un local sportif sur le front de mer de Dieppe, sous le pont promenade – Bénéficiaire : Association « Les Piranhas » - Durée : 3 ans renouvelable 3 fois par période identique,

- ➔ Convention d'occupation temporaire de locaux départementaux, au 2 ter rue Maurice Levasseur à Dieppe – Bénéficiaire : Ville de Dieppe pour l'association « Secours Populaire » - Durée : 1 an renouvelable deux fois, tacitement par période identique – Redevance annuelle hors charge pour 2014 : 10 000 € - montant révisable chaque année en fonction de l'indice INSEE du code de la construction,

- ➔ Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement Avenue Charles Nicolle à Neuville Lès Dieppe – Titulaire : Société V3D Concept – Coût de la prestation de maîtrise d'œuvre : 8 809,50 € TVA incluse au taux de 20 %,

- ➔ Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs – Travaux d'aménagement de la rue Guy de Maupassant – Titulaire : Société Bureau Véritas – Montant de la rémunération : 2 841,60 € TVA incluse au taux de 20 %,

- ➔ Contrat de location de l'espace des congrès à Dieppe le jeudi 23 octobre 2014 dans le cadre des animations mises en place par le service jeunesse de la Ville de Dieppe – Titulaire : SNC « Le Carré » - Coût de la location : 564 € TTC,

- ➔ Animation d'un atelier de graff dans le cadre de la « Journée Jeunesses » à l'espace des Congrès à Dieppe, le jeudi 23 octobre 2014 – Titulaire : Association « Le Son deux vies » - Coût de la prestation : 600 € nets,

- ➔ Marché de fourniture de plomberie, sanitaire, chauffage, climatisation, ventilation, équipements et matériels de plombier- décision de poursuivre – Titulaire : Société MABILLE – augmentation du maximum de commandes pour la seule année 2014 de 10 000 € HT

→ Gestion des archives - contrat d'assistance et de maintenance du progiciel Avenio, – Titulaire : Société Di'X – Durée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, reconductible tacitement trois fois maximum par période d'un an – Montant annuel de la prestation : 1 522 € HT –

→ Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine – Avenant au contrat de financement C01738 portant sur une modification marginale de l'article « remboursement anticipé provisoire d'un tirage » - . Cette modification n'implique aucune charge supplémentaire pour la Ville de Dieppe,

→ Accueil d'un groupe d'étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Paris au Centre « Les Roches » – Participation financière aux frais d'hébergement : 1 000 €,

→ Assurance statutaire du personnel de la Ville de Dieppe – Avenant n°2 au marché portant, d'une part, sur la suppression de l'article 9 des conditions particulières et l'application de l'article 25 des conditions générales (*début de l'indemnisation des indemnités journalières à partir du lendemain du jour de survenance de l'accident imputable au service*) et, d'autre part, prise en charge d'un agent supplémentaire compter du 1^{er} juillet 2014.

→ Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc de Neuville Nord – Avenant n°1 au marché n°14.129 précisant le coût prévisionnel définitif des travaux (1 500 000 € HT) et fixant la rémunération de la maîtrise d'oeuvre à 98 550 € HT correspondant à un taux de rémunération de 6,57 %.

→ Travaux pour la résidentialisation et l'aménagement des espaces publics du quartier du Val Druel – Mobilier, Maçonnerie, Clôtures – Avenant n°2 au marché n°13.136 - modifications d'aménagements entraînant une moins-value s'élevant à la somme de 12 015,55 € HT et ramenant le montant de marché à 418 016,48€ HT,

→ Recours à un système d'enchères électroniques – Vente de matériels et objets réformés – Mise en vente d'une presse Sakuraï 52 – mise à prix fixée à 200 €,

→ Cimetière du Pollet – acte de rétrocession d'une concession – Titulaire : M. VILLAIN Jean-Paul – Remboursement d'une somme de 148,67 € représentant la part de la Ville en fonction du temps écoulé depuis l'achat de la concession,

→ Contrat de prestation de services – Préparation de 80 repas « street food » dans le cadre de la « Journée Jeunesses » le jeudi 23 octobre 2014 sur le parking de l'espace des Congrès - Titulaire : Sarl AM-RESTAURATION – Coût total : 720 € TTC,

→ Création d'une régie temporaire de recettes pour le week-end de la Foire aux harengs et à la coquille Saint-Jacques les 15 et 16 novembre 2014 – Fonds de caisse d'un montant de 30 € mis à la disposition du régisseur – Montant maximum de l'encaisse : 4 000 €,

→ Contrat de prestation de services – achat de 20 repas « street food » supplémentaires dans le cadre de la « Journée Jeunes » le jeudi 23 octobre 2014 sur le parking de l'espace des Congrès - Titulaire : Sarl AM-RESTAURATION – Coût : 180 € TTC,

→ Maintenance du système de sécurité anti-intrusion installé au Centre Jean Renoir de Dieppe – Durée : 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois - Coût annuel : 900 € HT,

→ Mise à disposition d'un logement au 2^{ème} étage de l'école Desceliers, 7 Boulevard de Verdun à Dieppe – Bénéficiaire : M. François BOUDIER – Durée : à compter du 1^{er} novembre 2014 pour une durée d'1 an renouvelable tacitement par période identique dans la limite de 12 années – Loyer mensuel : 550 € hors charges,

→ Animation de plein air de la fanfare « Les Sourissimos » dans le cadre de la Foire aux harengs et à la coquille les 15 et 16 novembre 2014 sur le Quai Henri IV – Titulaire : Société K'Dance Animation – Coût de la prestation : 2 995 € TTC – Frais de SACEM et taxes diverses, hébergement et restauration pour 6 personnes à la charge de la Ville de Dieppe,

→ Prestation musicale de plein air avec deux orgues de barbarie, des chanteurs et un accordéoniste dans le cadre de la Foire aux harengs et à la coquille les 15 et 16 novembre 2014 sur le Quai Henri IV – Titulaire : « Compagnie Buena Serra » – Coût de la prestation : 3 700 € TTC – Frais de SACEM et taxes diverses, hébergement et restauration pour 3 personnes à la charge de la Ville de Dieppe,

→ Mise en place d'une ligne de trésorerie interactive de 2 300 000 € maximum – Titulaire : Caisse d'Epargne de Normandie – Durée : 12 mois - indexation : Eonia (marge sur index : 1,25 %)

→ Marché Public de Services et Fournitures Courantes – Consultation passée en groupement de commandes avec le SYDEMPAD (coordonnateur : Ville de Dieppe) – Durée du marché : 24 mois ferme à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible une fois pour une période de 24 mois, de manière tacite
Lot n°1 : Abonnements téléphoniques, acheminement des communications de la téléphonie fixe et accès internet – Titulaire : Société SFR – Montant annuel estimatif : 33 543,08 € HT => Montant minimum annuel : 30 000 € HT et maximum annuel : 120 000 € HT,

Lot n°2 : Abonnements et communications de la téléphonie mobile – Titulaire : Société ORANGE – Montant annuel estimatif : 23 797,20 € HT => Montant minimum annuel : 15 000 € HT et maximum annuel : 60 000 € HT,

→ Travaux pour le déplacement et l'aménagement de la rue Jean-Pierre Leguyon à Neuville-Lès-Dieppe

- Lot n°1 : Travaux de VRD – Espaces verts - Titulaire : entreprise Colas IDFN – Montant du marché : 424 843,30 € HT, soit 509 811,96 € TVA comprise au taux de 20 % décomposée de la manière suivante :

- pour la tranche ferme : 407 243,30 € HT soit 488 691,96 € TVA comprise au taux de 20 %,
- pour la tranche conditionnelle n°1 « Cuvelages des fosses des points d'apport volontaire des déchets : 4 800 € HT soit 5760 € TVA comprise au taux de 20 %,
- pour la tranche conditionnelle n°2 « Fourniture et pose des colonnes de collecte enterrées des déchets : 12 800 € HT soit 15 360 € TVA comprise au taux de 20 %

- Lot n°2 : Contrôle des réseaux – Titulaire : entreprise Halbourg et fils – Montant du marché : 2 825 € HT soit 3 390 € TVA comprise au taux de 20 %

➔ Convention de mise à disposition d'emballages de gaz (2 bouteilles d'oxygène et 2 bouteilles d'acétylène) – Titulaire : Société Linde France SA – Durée : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 – Montant du contrat : 1 008 € TTC,

➔ Impression du journal de bord et de guides touristiques et municipaux – brochure « Dieppe Mode d'Emploi » en 20 000 exemplaires - Titulaire : Société Normande d'Arts Graphiques (SNAG) - Avenant n°4 portant avancement de la prestation en novembre- Coût total : 10 657 € HT représentant 3,91 % du montant total pour la durée du contrat, reconductions comprises,

➔ Location entretien de photocopieurs pour les services de la Ville de Dieppe – Consultation lancée en groupement de commandes avec le SYDEMPAD - Durée : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Lot n°1 « Location entretien de 75 photocopieurs pour les services municipaux » – Titulaire : Société Toshiba Grand Ouest et son cotraitant : BNP Paribas Lease Group – Montant estimatif annuel : 60 540,96 € HT, avec un coût copie noir et blanc de 0,0039 € et un coût copie couleur de 0,039 € HT,
- Lot n°2 « Location et maintenance de 3 presses numériques pour les services municipaux » - Titulaire : Société Konica Minolta – Montant estimatif annuel : 48 942 € HT, avec un coût copie noir et blanc de 0,0035 € HT, un coût copie couleur de 0,033 € HT pour les configurations 1 et 2 et un coût copie noir et blanc de 0,0029 € HT pour la configuration n°3,
- Lot n°4 « Location et maintenance d'un télécopieur » - Titulaire : Société Toshiba Grand Ouest – Montant estimatif annuel : 206,64 € HT,

→ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Concert d'histoires » le dimanche 9 novembre 2014, dans le cadre de la semaine du conte – Titulaire : Association « Commédiamuse » - Coût total de la prestation : 1 000 € nets,

→ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Contre Vents et marées » le samedi 16 novembre 2014 à 18h, dans le cadre de la semaine du conte – Titulaire : Compagnie Le Grand Large – Coût total de la prestation : 1 285 € TTC,

→ Réalisation d'étude à titre gracieux sur le piano de Camille Saint-Saëns au Musée de Dieppe, le 3 décembre 2014 – Défraiements de M. Jean-Claude Battault, technicien de conservation de la Cité de la musique et du Musée de la Musique, pour les frais engagés dans le cadre de sa venue à Dieppe (*prise en charge du transport aller/retour Paris/Dieppe*)

→ Mise à disposition gratuite d'une portion de terrain, Rue de Brazzaville à Dieppe - Section AS n°36 achetée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour le compte de la Ville dans le cadre du programme d'Action Foncière et l'aménagement de la ZAC Dieppe Sud – Convention à titre précaire et révocable - Bénéficiaire : M. Gilles MAGOT – Durée : 1 an, renouvelable tacitement par période identique dans la limite du rachat du portage auprès de l'EPF Normandie, soit au plus tard le 27 janvier 2019,

→ Foire aux Harengs les 15 et 16 novembre 2014 - Prestation de prévention sécurité – Titulaire : Croix Rouge - Coût de la prestation : 2 233 € nets,

→ 45^{ème} Foire aux Harengs - Occupation temporaire par la Ville de Dieppe du domaine public du Syndicat Mixte du Port de Dieppe – Durée : du 13 au 17 novembre 2014 – Coût : gratuit à l'exception du coût de la fourniture d'énergie électrique,

→ Mise à disposition gratuite de locaux 2 ter rue Maurice Levasseur à Dieppe – Bénéficiaire : Secours Populaire – Durée : jusqu'au 31.12.2014, renouvelable annuellement deux fois par tacite reconduction,

→ Mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 5 bis rue du Mortier d'Or à Dieppe, propriété de la Semad - Période : du 17 juin 2014 jusqu'à ce que le concédant ait réuni les conditions de la réhabilitation ou que la Ville ait trouvé une solution d'hébergement définitive pour le Secours Populaire – Bénéficiaire : Ville de Dieppe

→ Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un nouvel équipement en entrée du Quartier du Val Druel – Titulaire : Groupement conjoint : La Soda – BE-HN – SARL Echos – OPC Normandie – Coût indicatif de la prestation de maîtrise d'œuvre : 86 856 € HT,

→ Spectacle du groupe « Rollerbrassband » le dimanche 7 décembre 2014 sur le Quai Henri IV, dans le cadre du Téléthon – Titulaire : Association « Veston Leger » - Coût : 1 600 € TTC.

Décisions prises en matière de délivrance de concessions funéraires :

- Cimetière de Janval – délivrance de la concession 5323 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur PIERRE Bruno – Durée : 15 ans à compter du 17 septembre 2014 – Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la concession 745 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame RATS Lydie – Durée : 15 ans à compter du 31 mai 2014 – Montant : 174 €

- Cimetière de Janval – délivrance de la concession 7060 pour y fonder une sépulture individuelle – Concessionnaire : Madame GOURDEAU Brigitte – Durée : 15 ans à compter du 17 septembre 2014 – Montant : 174 €

- Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 5942 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur PINSDEZ Stéphane – Durée : 30 ans à compter du 30 novembre 2017 – Montant : 384 €

- Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la concession 935 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame ABRAHAM Françoise – Durée : 15 ans à compter du 16 août 2014 – Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Ancien – délivrance de la concession 876 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame BUNEL Jane-Marie – Durée : 30 ans à compter du 10 septembre 2014 – Montant : 384 €

- Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 5757 pour y conserver une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame LESUEUR Alberte – Durée : 30 ans à compter du 30 novembre 2012 – Montant : 330 €

- Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 6591 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur LESEUR Gérard – Durée : 15 ans à compter du 31 juillet 2014 – Montant : 174 €

- Cimetière de Janval – délivrance de la concession 3794 pour y fonder une sépulture individuelle – Concessionnaire : Madame MARRE Nelly née PETIT – Durée : 30 ans à compter du 4 septembre 2014 – Montant : 384 €

- Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la concession 555 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur THEUREAUX Guy – Durée : 15 ans à compter du 31 août 2014 – Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la case columbarium n° CG 28 pour y conserver une sépulture familiale – Concessionnaire : Monsieur CHAILLOU Mickaël – Durée : 10 ans à compter du 17 septembre 2014 – Montant : 384 €

- Cimetière du POLLET – renouvellement de la concession 813 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Madame ALLAUME Nicole – Durée : 30 ans à compter du 30 avril 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Neuville Ancien – délivrance de la concession 1003 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur PAQUET Claude – Durée : 50 ans à compter du 23 septembre 2014 – Montant : 1 011 €,

→Cimetière du Pollet – renouvellement de la concession 1856 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame ROUSSEL Camille – Durée : 15 ans à compter du 31 janvier 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière du Pollet – renouvellement de la concession 1272 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur LARCHEVEQUE Louis – Durée : 30 ans à compter du 30 septembre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 8485 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame MOREL Ginette – Durée : 15 ans à compter du 30 juin 2004 – Montant : 105 €

→Cimetière de Neuville Ancien – renouvellement de la concession 735 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur BEAUMONT Eugène – Durée : 30 ans à compter du 31 août 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la concession 4664 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame XAVIS Anne née LOMBARDI – Durée : 30 ans à compter du 4 septembre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 8238 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Monsieur GODEFROY Rémy – Durée : 15 ans à compter du 31 janvier 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière du Pollet – renouvellement de la case columbarium n° E 5 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame CHAUMONT Jeanne née FAGOT – Durée : 10 ans à compter du 6 octobre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la concession 556 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame NICOLAS Marcelle – Durée : 15 ans à compter du 30 août 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la concession 7190 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame CATELAIN Françoise née GOURGAND – Durée : 30 ans à compter du 1er octobre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – délivrance de la caverne 4 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur HÉROUT Alrik – Durée : 10 ans à compter du 19 septembre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – délivrance de la case columbarium n° CI 28 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur CAURET Daniel – Durée : 10 ans à compter du 6 octobre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la concession 5478 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame HAMEL Josiane née DUBOIS – Durée : 15 ans à compter du 6 octobre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 5805 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame DARDENNE née DE MOL Paulette – Durée : 15 ans à compter du 31 janvier 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière du Pollet – renouvellement de la concession 1179 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Madame GRANDSIRE Françoise – Durée : 30 ans à compter du 30 novembre 2012 – Montant : 330 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 8249 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame HEBERT née CACHEUX Marie – Durée : 15 ans à compter du 30 mai 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la concession 7186 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Madame SAULOT Marthe – Durée : 30 ans à compter du 9 octobre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la concession 990 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur MOREL Pierre – Durée : 15 ans à compter du 13 octobre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la concession 5554 pour y fonder une sépulture individuelle – Concessionnaire : Monsieur GUISEMBERT Jean-Marc – Durée : 15 ans à compter du 7 juillet 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Neuville Ancien – délivrance de la concession 926 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Madame MOISSON Lucienne née SIMON – Durée : 15 ans à compter du 13 octobre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – délivrance de la case columbarium n° CI 25 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Madame JORDAN Julienne née DUPUIS – Durée : 10 ans à compter du 13 octobre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la concession 6306 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame MOREIRA Thérèse née PATIN – Durée : 15 ans à compter du 13 octobre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière du Pollet – renouvellement de la concession 1757 pour y conserver une sépulture familiale – Concessionnaire : Monsieur BUZELIN Laurent – Durée : 30 ans à compter du 30 avril 2011 – Montant : 315 €

→Cimetière du Pollet – renouvellement de la concession 1883 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Monsieur BEAUMONT Martial – Durée : 15 ans à compter du 31 juillet 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 7913 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur HAMEL Lionel – Durée : 30 ans à compter du 31 octobre 2013 – Montant : 380 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la concession 7119 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame MODARD Violette née MASSIEUX – Durée : 15 ans à compter du 20 octobre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – délivrance de la caverne 5 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Monsieur et Madame DUPUIS Didier et Agnès – Durée : 10 ans à compter du 17 octobre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la concession 937 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur VAILLANT Bernard – Durée : 15 ans à compter du 27 octobre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Neuville Ancien – délivrance de la concession 1326 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Monsieur MAINNEMARE Michel – Durée : 30 ans à compter du 20 octobre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Neuville Ancien – renouvellement de la concession 1206 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Monsieur FRÉCHON Gaston – Durée : 15 ans à compter du 31 octobre 2009 – Montant : 121 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la concession 938 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame FRÉCHON Jacqueline – Durée : 15 ans à compter du 26 octobre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 3884 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur LORIN Lucien – Durée : 15 ans à compter du 31 août 2012 – Montant : 150 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 6238 pour y conserver une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame TESNIERE Mauricette – Durée : 15 ans à compter du 31 juillet 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 6529 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur POUCHIN Philbert – Durée : 15 ans à compter du 31 janvier 2014 – Montant : 174 €

- Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 7914 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame BOURLARD Sylvette – Durée : 15 ans à compter du 31 octobre 2013 – Montant : 170 €
- Cimetière du Pollet – délivrance de la concession 1682 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame OUVRY Nathalie née SANNIER – Durée : 15 ans à compter du 3 novembre 2014 – Montant : 174 €
- Cimetière du Pollet – renouvellement de la concession 1649 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Monsieur GOSSE Jérémy – Durée : 15 ans à compter du 31 juillet 2013 – Montant : 170 €
- Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 4681 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame CARBOULET Suzanne – Durée : 15 ans à compter du 31 janvier 2013 – Montant : 170 €
- Cimetière de Neuville Nouveau –renouvellement de la case columbarium CG 26 pour y conserver une sépulture familiale – Concessionnaires : Monsieur HEUZé William et Madame LECEURS Delphine – Durée : 10 ans à compter du 8 septembre 2014– Montant : 384 €
- Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 8297 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame BERTHE Raymonde – Durée : 30 ans à compter du 30 novembre 2014 – Montant : 384 €
- Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 5834 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur BERTOLINO Serge – Durée : 15 ans à compter du 30 novembre 2014 – Montant : 174 €
- Cimetière de Neuville Nouveau – renouvellement de la concession 767 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Monsieur BAILLON Fabrice – Durée : 15 ans à compter du 30 septembre 2014 – Montant : 174 €
- Cimetière du Pollet – délivrance de la concession 1684 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Madame GRAIRE Marie née GACOIN – Durée : 30 ans à compter du 7 novembre 2014 – Montant : 384 €
- Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 7529 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Madame HEBERT Simonne – Durée : 15 ans à compter du 31 août 2008 – Montant : 117 €
- Cimetière de Neuville Nouveau – délivrance de la case columbarium CI 24 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Madame DELAIGLE Liliane née HEROUARD – Durée : 10 ans à compter du 4 novembre 2014 – Montant : 384 €
- Cimetière du Pollet – délivrance de la concession 830 pour y fonder une sépulture individuelle – Concessionnaire : Madame ERARD Dorothée née PRÉVOST – Durée : 15 ans à compter du 12 novembre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 8976 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Madame HEROUARD Christiane – Durée : 30 ans à compter du 31 décembre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 7529 pour y conserver une sépulture individuelle – Concessionnaire : Monsieur GYDÉ Benoit – Durée : 15 ans à compter du 31 octobre 2012 – Montant : 150 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la concession 8597 pour y fonder une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame HORNE Madeleine – Durée : 15 ans à compter du 17 novembre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Neuville Nouveau – délivrance de la concession 1184 pour y fonder une sépulture individuelle – Concessionnaire : Monsieur ChÉRIFI Cédric – Durée : 15 ans à compter du 17 novembre 2014 – Montant : 174 €

→Cimetière de Janval – délivrance de la case columbarium CF 32 pour y fonder une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur MODESTE Marc – Durée : 10 ans à compter du 17 novembre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Janval – renouvellement de la concession 4866 pour y conserver une sépulture collective – Concessionnaire : Monsieur ARTAULT Claude – Durée : 15 ans à compter du 28 février 2013 – Montant : 170 €

→Cimetière du Pollet – renouvellement de la concession 1261 pour y conserver une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame Boé Maude – Durée : 30 ans à compter du 31 décembre 2014 – Montant : 384 €

→Cimetière de Neuville Ancien – renouvellement de la concession 281 pour y conserver une sépulture familiale – Concessionnaire : Madame VALLOIS Brigitte – Durée : 15 ans à compter du 31 mars 2013 – Montant : 170 €

☛ Le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance qui n'appelle aucun questionnement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire